



Assemblée générale

Distr. générale
29 août 2025
Français
Original : anglais

Quatre-vingtième session

Point 35 de l'ordre du jour provisoire*

Question de Palestine

Coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : les chocs qui ont suivi octobre 2023 amplifient le coût historique cumulé de l'occupation de la Cisjordanie

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport établi par le secrétariat de la CNUCED.

* [A/80/150](#).



Rapport établi par le secrétariat de la CNUCED sur les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : les chocs qui ont suivi octobre 2023 amplifient le coût historique cumulé de l'occupation de la Cisjordanie

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 77/22, dans laquelle l'Assemblée générale a demandé à la CNUCED de continuer à lui faire rapport sur le développement économique du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et sur les coûts économiques qu'entraîne l'occupation israélienne pour le peuple palestinien. Il vient compléter les précédents rapports que la CNUCED a présenté à l'Assemblée (A/71/174, A/73/201, A/74/272, A/75/310, A/76/309, A/77/295, A/78/303 et A/79/343).

Le présent rapport attire l'attention sur le coût et les effets profonds de l'occupation en Cisjordanie, où les vies, les maisons, les infrastructures et l'avenir sont de plus en plus menacés.

Depuis la montée des hostilités qui a suivi les attaques perpétrées par le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens le 7 octobre 2023, la violence dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé a atteint un degré d'intensité et d'impact sans précédent. L'utilisation de méthodes militaires et d'armes lourdes en Cisjordanie par Israël a entraîné de nouvelles restrictions sur l'accès au travail et, couplée aux prélèvements unilatéraux des recettes fiscales palestiniennes, provoqué la pire contraction de l'économie palestinienne de son histoire.

En Cisjordanie, Israël impose des barrières administratives et physiques qui limitent considérablement la circulation des Palestiniens ainsi que leur accès aux marchés et aux ressources économiques. Dans la zone C (plus de 60 % de la Cisjordanie) sous le contrôle total d'Israël, les activités économiques palestiniennes sont soumises à des restrictions plus lourdes que dans les zones A et B, une situation qui étouffe la croissance et le développement.

En 2024, le produit intérieur brut (PIB) de la Cisjordanie s'est contracté de 17 %, tandis que le PIB par habitant a chuté de 18,8 %, effaçant ainsi 17 années de progrès¹ en seulement 15 mois. À la fin de 2024, le PIB était revenu au niveau de 2014, tandis que le PIB par habitant avait renoué avec les chiffres de 2008. Dans le même temps, l'économie de Gaza s'est effondrée : en 2024, le PIB était équivalent à seulement 13 % du niveau de 2022.

Le présent rapport livre une évaluation d'une partie des coûts économiques qu'entraînent pour la Cisjordanie le renforcement des restrictions imposées par Israël à la suite des affrontements de 2000 (seconde Intifada) et des événements d'octobre 2023 ainsi que l'application de contraintes supplémentaires dans la zone C.

L'analyse fait apparaître qu'en l'absence de ces trois contraintes, l'économie aurait pu générer un PIB cumulé supplémentaire de 170,8 milliards de dollars (en dollars constants) entre 2000 et 2024, soit l'équivalent de 17 fois le PIB de la

¹ Le PIB de la Cisjordanie a enregistré une croissance sur 17 des 25 dernières années (depuis 2000). La production a reculé en 2000, 2001, 2002, 2006, 2014, 2020, 2023 et 2024. Ces baisses sont liées à la seconde Intifada (2000-2002), à la suspension de l'aide et la crise budgétaire (2006), à la guerre de Gaza en 2014, au choc provoqué par la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) (2020) et à guerre de Gaza (2023-2024) ainsi qu'aux restrictions plus lourdes imposées à la Cisjordanie.

Cisjordanie en 2024. En outre, le PIB réel par habitant en Cisjordanie aurait été supérieur de 241 %. Ce revenu non réalisé ne représente qu'une partie des coûts économiques entraînés par l'occupation pour la Cisjordanie et ne tient pas compte des coûts à Gaza et à Jérusalem-Est.

Le présent rapport se termine par la conclusion selon laquelle la cessation de toutes les activités de colonisation israéliennes – conformément au droit international et aux résolutions applicables du Conseil de sécurité – et la levée de toutes les restrictions à l'accès des Palestiniens aux ressources économiques constituent des conditions préalables essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable dans le Territoire palestinien occupé.

I. Objectif et portée

1. Le présent rapport s'inscrit dans le prolongement de huit autres rapports présentés par la CNUCED à l'Assemblée générale sur les coûts économiques que l'occupation israélienne entraîne pour le peuple palestinien. Tandis que le rapport précédent portait sur les répercussions économiques cumulées des bouclages, des restrictions et des opérations militaires à Gaza entre 2007 et 2023, le présent rapport place la focale sur la Cisjordanie. Il livre une évaluation des conséquences économiques de l'occupation depuis octobre 2023 et une estimation partielle du coût cumulé de l'occupation entre 2000 et 2024, sous l'effet notamment des restrictions imposées à la circulation des Palestiniens et à l'accès aux ressources naturelles en Cisjordanie occupée. Les différents rapports sont consacrés à une partie particulière du Territoire palestinien occupé dans le but de rendre compte de la situation, de la nature et de l'incidence distinctes des hostilités et des restrictions dans chaque zone.

2. L'année 2000 a été retenue comme point de départ de l'évaluation car cette date coïncide avec la fin de la période intérimaire de cinq ans prévue par les Accords d'Oslo et avec le durcissement des politiques de bouclage et des contraintes imposées par Israël à la suite du déclenchement de la seconde Intifada en septembre 2000.

3. En réponse à l'attaque terroriste menée par le Hamas et autres groupes armés palestiniens le 7 octobre 2023, Israël a lancé une opération militaire de grande envergure à Gaza. Cette intervention a entraîné le déplacement de la quasi-totalité de la population, fait un nombre sans précédent de victimes civiles, provoqué une crise humanitaire sans équivalent et causé la dévastation d'infrastructures civiles vitales : écoles, hôpitaux, zones résidentielles, terres agricoles et services publics essentiels (énergie, eau, gestion des eaux usées et des déchets, réseaux de télécommunication). Les destructions ont fait disparaître les moyens de subsistance, plongeant l'ensemble de la population dans une grande pauvreté et l'exposant aux souffrances, à la faim généralisée, à la malnutrition, aux épidémies et à l'effondrement de l'environnement².

4. Le choc économique qui en a résulté est l'un des plus importants observés dans l'histoire mondiale récente³. Selon une évaluation provisoire rapide des dommages et des besoins réalisée par la Banque mondiale, l'Union européenne et l'ONU, les dégâts liés au conflit à Gaza s'élevaient à 49 milliards de dollars en février 2025 (dont 15,8 milliards de dollars pour les dommages aux habitations). On estime les besoins de redressement à 53,2 milliards de dollars. L'escalade militaire s'étant poursuivie au second semestre 2025, l'ampleur des dégâts demeurera incertaine jusqu'à ce que les hostilités prennent fin et que l'on obtienne un accès total à Gaza pour procéder à une évaluation approfondie.

5. Le présent rapport aide à mieux saisir les conséquences économiques des restrictions, bouclages et mesures imposées par Israël dans le sillage du 7 octobre 2023. On y développe les conclusions et les méthodologies énoncées dans les rapports précédents (A/76/309 et A/77/295). Les estimations formulées sont volontairement prudentes et doivent être considérées comme correspondant à la limite inférieure du coût économique total. Les calculs reposent sur les éléments suivants :

a) Le coût économique cumulé considérable des bouclages et des restrictions imposées par Israël après le déclenchement de la seconde Intifada (2000-2006). Ces mesures ont pesé lourdement sur l'activité économique, causé d'importantes pertes

² A/79/343.

³ Banque mondiale, « Impacts of the conflict in the middle east on the Palestinian economy April 2025 ». Disponible à l'adresse suivante : <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/0f21311c2ebb0df4bf9b493a8034997c-0280012025/original/82687546-6fc3-46fa-80ba-5ce29d2148bc.pdf>.

de revenus et exacerbé les faiblesses et vulnérabilités structurelles préexistantes. Leur impact durable continue de saper la croissance, d'entraver le développement du capital humain et d'entraîner la persistance d'un taux de chômage élevé et d'une pauvreté généralisée et enracinée, avec des résultats médiocres en matière de santé et d'éducation ;

b) Le coût économique cumulé en termes de perte estimée de PIB potentiel due aux restrictions imposées par Israël sur l'activité économique palestinienne dans la zone C. L'estimation reflète la différence par rapport aux résultats qui auraient pu être obtenus si les activités économiques palestiniennes dans 30 % de la zone C (à l'exclusion de la partie de la zone C réservée aux colonies) avaient été soumises aux moindres restrictions appliquées aux zones A et B. L'estimation tient compte des limitations supplémentaires plus strictes imposées par Israël dans la zone C ;

c) Les restrictions supplémentaires, les bouclages et les opérations militaires imposées en Cisjordanie occupée après le 7 octobre 2023. Ces mesures ont précipité la pire contraction économique et la pire perte de revenus que la Cisjordanie ait connues depuis des décennies.

II. Historique et contexte

A. L'économie de la Cisjordanie occupée avant octobre 2023

6. Invoquant des raisons de sécurité, Israël, Puissance occupante, a déployé un ensemble complexe de mesures administratives et physiques visant à contrôler les ressources naturelles et économiques palestiniennes, les échanges et la circulation des personnes et des biens. En Cisjordanie occupée, divisée en différentes zones administratives, ce système de contrôle entrave la circulation des personnes et des biens palestiniens. Il se manifeste par un strict régime de permis, des contrôles bureaucratiques et des centaines de points de contrôle fixes et volants (barrières, buttes de terre, barrages routiers, tranchées), à quoi s'ajoutent un mur et la présence physique des colonies et des réseaux d'infrastructures qui les accompagnent. Ce système impose une fragmentation coûteuse à l'économie et au peuple palestiniens. Il gonfle les coûts en allongeant la durée et la distance des déplacements entre villes et localités. Les éléments de ce système de contrôle complexe se renforcent mutuellement et contribuent *in fine* à répondre aux besoins des colonies et à faciliter la confiscation des terres palestiniennes.

7. L'impact économique des restrictions israéliennes est profond. Les bouclages, les points de contrôle et les restrictions d'accès à la zone C amplifient les coûts, restreignent les possibilités d'emploi, font baisser les salaires et entravent l'accès au marché. La levée des entraves mises à la circulation interne et à l'accès des Palestiniens à la zone C suffirait à générer l'équivalent de 23 % du PIB de l'État de Palestine, et ce, même sans qu'il soit mis fin à l'occupation israélienne elle-même⁴.

8. Ces pratiques sont largement à l'origine de décennies de stagnation persistante, de croissance anémique et d'absence prolongée de développement durable en Cisjordanie.

9. Après le déclenchement de la seconde Intifada en septembre 2000, Israël a intensifié ses politiques de bouclage dans tout le Territoire palestinien occupé. Ces mesures ont eu une incidence considérable sur l'économie de la Cisjordanie, la réduisant d'un tiers entre 2000 et 2002 et déclenchant un cycle de déclin économique.

⁴ Banque mondiale, West Bank and Gaza: Area C and the Future of the Palestinian Economy, Report No. AUS2922 (Washington, 2013).

Les restrictions ont considérablement limité l'aptitude de la Cisjordanie à créer suffisamment d'emplois, ce qui a entraîné une forte dépendance à l'égard des emplois en Israël et dans les colonies. Sans les emplois en Israël et dans les colonies, le taux de chômage moyen de la Cisjordanie – 18 % entre 1995 et 2019 – aurait été supérieur de 16 points de pourcentage, atteignant des niveaux comparables au taux de chômage chroniquement élevé de Gaza⁵. De fait, l'emploi en Israël et dans les colonies a masqué les faiblesses structurelles sous-jacentes en maintenant le taux de chômage de la Cisjordanie à un niveau en apparence plus bas que celui de Gaza.

10. En vertu des Accords d'Oslo, la Cisjordanie occupée a été divisée en zones A, B et C. La zone C – la seule partie contiguë de la Cisjordanie, où se trouvent la plupart de ses ressources naturelles – reste sous le contrôle total d'Israël et demeure largement inaccessible aux activités de développement menées par les Palestiniens. Quant à elles, les zones A et B, qui se trouvent en théorie sous administration civile palestinienne, sont fragmentées en environ 166 enclaves déconnectées, entourées par la zone C. Cette fragmentation, exacerbée par l'expansion des colonies israéliennes, empêche toute contiguïté territoriale palestinienne et compromet les perspectives d'une solution viable prévoyant deux États⁶.

11. Malgré les dispositions initiales prévoyant un transfert progressif de la zone C à l'Autorité palestinienne, Israël a continué à restreindre l'accès des Palestiniens à la terre et au développement. Ces restrictions sont systématiquement appliquées et accompagnées de confiscations de terres, d'expansion des colonies, de refus de permis de construire et de démolition systématique de structures appartenant à des Palestiniens (maisons, écoles, infrastructures d'approvisionnement en eau, projets financés par des donateurs). Entre 2009 et 2024, plus de 12 100 structures appartenant à des Palestiniens ont été démolies en Cisjordanie occupée. Le rythme des démolitions a connu une accélération ces dernières années⁷. Ces mesures prises par Israël contribuent à créer un environnement coercitif qui modifie la composition démographique de la zone C en poussant les Palestiniens hors de leurs terres, tandis que le nombre de colonies et de colons augmente.

12. Le nombre de colons en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, serait passé de moins de 200 000 en 2000 à environ 735 000 à la fin de 2023⁸. Ces colonies bénéficient de subventions et d'incitations publiques substantielles, notamment en matière d'infrastructures et de services essentiels, tandis que les Palestiniens sont dépossédés de leurs terres et de leurs perspectives économiques⁹.

13. L'expansion des colonies israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, menace la viabilité d'un futur État palestinien indépendant. Les Palestiniens sont systématiquement victimes de discrimination, de violence, d'oppression, de déplacement forcé et de confiscation ou de destruction de leurs biens¹⁰. L'expansion des colonies israéliennes se traduit en outre par des restrictions à la circulation et à l'accès aux ressources, ce qui conduit en fin de compte au dépeuplement des communautés palestiniennes et à la modification de la composition démographique du territoire.

14. L'expropriation et l'exploitation illégales par Israël de ces terres et de ces ressources naturelles, ainsi que le déplacement de la population palestinienne, font

⁵ A/76/309.

⁶ A/77/295.

⁷ Pour de plus amples informations, voir <https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjoieY2NjMTVhOTgtNDZiOS00Y2RkLWFlkNzAtZjUyYjRlZTZiZTBjIiwidCI6IjBmOWUzNWRLTU0NGYtNGY2MC1iZGNjLTVIYTQxNmU2ZGM3MCIslmMiOj99>.

⁸ A/HRC/58/73.

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid., par. 61.

également partie des politiques et pratiques israéliennes qui équivalent à une annexion de vastes parties du Territoire palestinien occupé et à la violation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination¹¹.

15. Le 19 juillet 2024, la Cour internationale de Justice a rendu un avis consultatif sur les conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. La Cour a estimé que la présence continue de l'État d'Israël dans le Territoire palestinien occupé était illicite et qu'Israël avait l'obligation : a) de mettre fin à sa présence illicite dans le Territoire palestinien occupé dans les plus brefs délais ; b) de cesser immédiatement toute nouvelle activité de colonisation, et d'évacuer tous les colons du Territoire palestinien occupé ; c) de réparer le préjudice causé à toutes les personnes physiques ou morales concernées dans le Territoire palestinien occupé¹².

16. Dans sa résolution [ES-10/24](#), adoptée le 19 septembre 2024, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et exigé d'Israël qu'il s'acquitte sans délai de toutes les obligations juridiques que lui impose le droit international, y compris celles qui sont énoncées par la Cour. En outre, l'Assemblée a exigé d'Israël qu'il mette fin sans délai à sa présence illicite dans le Territoire palestinien occupé, laquelle constitue un fait illicite à caractère continu engageant sa responsabilité internationale, et qu'il le fasse au plus tard 12 mois après l'adoption de ladite résolution¹³.

B. La Cisjordanie occupée après octobre 2023

17. Depuis octobre 2023, la Cisjordanie occupée connaît la plus grave intensification des violences depuis plus de vingt ans, atteignant des niveaux inégalés depuis 2000. À la suite des attaques menées par le Hamas le 7 octobre 2023, Israël a intensifié ses opérations militaires et renforcé les restrictions de circulation dans toute la Cisjordanie occupée. Cette situation a entraîné des déplacements massifs de population, une détérioration rapide de la situation humanitaire et une recrudescence sans précédent des démolitions de biens publics et privés palestiniens, y compris dans les zones A et B, qui sont en théorie sous administration civile palestinienne.

18. Après octobre 2023, les violences commises par les colons israéliens à l'encontre des Palestiniens se sont considérablement intensifiées, atteignant des niveaux record. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), entre le 7 octobre 2023 et le 30 juin 2025, 2 636 attaques de colons ayant fait des victimes palestiniennes ou causé des dégâts matériels ont été constatées. Ce chiffre comprend 1 449 attaques recensées pour la seule année 2024. Au total, entre octobre 2023 et juin 2025, 955 Palestiniens ont été tués et 9 273 blessés en Cisjordanie¹⁴. Sur la même période, 34 Israéliens (dont 4 enfants) ont été tués en Cisjordanie occupée lors d'attaques perpétrées par des Palestiniens^{15, 16}.

19. Le 17 janvier a pris fin une opération des forces de sécurité palestiniennes lancée le 5 décembre 2024 contre des groupes armés dans le camp de réfugiés de

¹¹ Ibid.

¹² *Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, avis consultatif*, 19 juillet 2024.

¹³ Résolution [ES-10/24](#) de l'Assemblée générale.

¹⁴ ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Territoire palestinien occupé, disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/unispal/document/west-bank-monthly-snapshot-casualties-property-damage-and-displacement-as-of-30-june-2025/>.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Territoire palestinien occupé, « Data on casualties », disponible à l'adresse suivante : <https://www.ochaopt.org/data/casualties>.

Jénine. Son bilan est de 16 Palestiniens tués (dont six membres des forces de sécurité palestinienne). Le 21 janvier 2025, Israël a lancé sa plus grande opération de sécurité en Cisjordanie occupée depuis 2002, avant de l'étendre à l'ensemble du nord de la Cisjordanie. Caractérisée par un large usage de la force, le lancement de frappes aériennes et le déploiement de chars pour la première fois depuis 2002, cette opération a entraîné la démolition d'habitations et d'infrastructures civiles¹⁷.

20. Facteur aggravant encore la crise, la période comprise entre le 1^{er} janvier 2024 et le 30 juin 2025 a également connu le niveau le plus élevé de démolitions de structures civiles palestiniennes depuis qu'OCHA a commencé à en faire le suivi systématique en janvier 2009. Les autorités israéliennes ont démoli ou détruit 2 684 maisons et structures palestiniennes en Cisjordanie, la plupart dans les provinces de Jénine et de Toulkarm, à titre de mesure punitive ou en raison de l'absence de permis de construire délivrés par Israël, chose pratiquement impossible à obtenir. En conséquence, 35 969 Palestiniens ont été déplacés de force¹⁸.

21. En février 2025, 849 restrictions de circulation (points de contrôle, barrières routières, buttes de terre, tranchées) continuaient à limiter les déplacements de 3,3 millions de Palestiniens en Cisjordanie. Le principal obstacle reste le mur de 712 kilomètres construit par Israël dans le Territoire palestinien occupé. Les structures qui composent le mur fragmentent les terres et la société palestiniennes, limitant considérablement la liberté de circulation et entravant l'accès au travail et aux services essentiels, notamment à la santé et à l'éducation. Sur les 849 obstacles recensés, quelque 36 ont été installés entre décembre 2024 et février 2025, la majorité ayant été érigée entre la mi-janvier et février 2025, période coïncidant avec l'annonce du cessez-le-feu à Gaza et le début de l'opération des forces israéliennes dans le nord de la Cisjordanie¹⁹. Le mur s'étend sur plus de deux fois la longueur de la ligne verte de 1949, la frontière internationalement reconnue de juin 1967. Comme l'a relevé la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif de 2004, la construction du mur et le régime qui lui est associé engendrent sur le terrain un fait accompli qui pourrait fort bien devenir permanent, auquel cas, et nonobstant la description officielle qu'Israël donne du mur, cette mesure équivaldrait à une annexion de facto²⁰.

22. L'expansion des colonies s'est accélérée parallèlement à la montée des violences. En octobre 2024, il existait en Cisjordanie 147 colonies israéliennes et 224 avant-postes abritant 503 732 colons. Si l'on y ajoute les 233 600 colons de Jérusalem-Est, le total atteint 737 332²¹. En outre, un nombre record de 80 nouveaux avant-postes ont été établis en Cisjordanie en 2024 et 2025²². Au départ, ces avant-postes sont des petits hameaux construits sans l'autorisation officielle d'Israël, ce qui les rend illégaux au regard du droit israélien. Néanmoins, le Gouvernement israélien les régularise fréquemment de manière rétroactive, souvent en les rattachant à des colonies existantes. En tout état de cause, le changement de statut dans le cadre du droit interne israélien ne modifie en rien leur statut illégal au regard du droit international.

¹⁷ Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité (S/2021/584), 21 mars 2025.

¹⁸ ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Territoire palestinien occupé, disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/unispal/document/west-bank-monthly-snapshot-casualties-property-damage-and-displacement-as-of-30-june-2025/>.

¹⁹ Voir <https://www.ochaopt.org/content/movement-and-access-update-west-bank-may-2025>.

²⁰ Cour internationale de Justice, avis consultatif du 9 juillet 2004 sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le Territoire palestinien occupé, par. 121, voir <https://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/131/131-20040709-ADV-01-00-FR.pdf>.

²¹ A/HRC/58/73.

²² Pour plus d'informations, veuillez consulter la base de données de Peace Now, disponible à l'adresse suivante : <https://peacenow.org.il/en/settlements-watch/settlements-data/population>.

III. Un choc économique sans précédent pour l'économie de la Cisjordanie

23. Les opérations israéliennes qui ont suivi le 7 octobre 2023 ont fortement touché la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, où Israël a intensifié les restrictions de circulation déjà en vigueur depuis longtemps, imposé des bouclages généralisés et mené des opérations militaires et de sécurité. Parallèlement, les travailleurs palestiniens se sont vu interdire l'accès à leurs lieux de travail en Israël et dans les colonies, tandis qu'Israël a poursuivi et intensifié les prélèvements unilatéraux sur les recettes fiscales et douanières palestiniennes²³. La conjonction de ces mesures a porté à l'économie palestinienne les coups les plus durs de l'histoire récente. Les restrictions de circulation ont entravé l'acheminement de l'aide humanitaire essentielle et paralysé l'économie en augmentant les coûts, l'incertitude et les risques liés à l'investissement.

24. Ces mesures supplémentaires coûteuses ont eu pour première incidence une baisse de 19 % du PIB au cours du dernier trimestre de 2023, effaçant la croissance de 4,2 % enregistrée au cours des trois premiers trimestres. En conséquence, en 2024, le PIB par habitant a chuté de 21 % et le chômage a grimpé à 32 %, un chiffre près de trois fois supérieur à celui de septembre 2023 (voir tableau 1 et figures IA à IC). En janvier 2024, une enquête de l'Organisation internationale du Travail a montré que 99 % des entreprises de Cisjordanie avaient été pénalisées par les mesures imposées depuis octobre 2023²⁴. Plus de 97 % des petites et moyennes entreprises, qui ont été touchées de manière disproportionnée et contraintes de procéder à des licenciements définitifs, ont signalé une baisse de leur chiffre d'affaires. En outre, moins de 6 % des travailleurs précédemment employés en Israël et dans les colonies ont retrouvé leur emploi. Le secteur privé national a perdu à lui seul 25 % de ses emplois (estimés à 144 000), contribuant à une perte totale de 306 000 emplois en Cisjordanie, soit un tiers de l'emploi total (voir tableau 1 et figures IA à IC). En outre, ces restrictions ont empêché 67 000 autres travailleurs d'accéder à des lieux de travail situés en dehors de leur district de résidence²⁵.

Tableau 1

Cisjordanie : contraction économique après le 7 octobre (indicateurs trimestriels)

	T4 2023	T3 2023	Variation en pourcentage T4-T3	T4 2022	Variation en pourcentage Glissement annuel
PIB réel (en millions de dollars constants de 2015)	2 711,4	3 345,8	-19	3 339,8	-19
PIB réel par habitant (en millions de dollars constants de 2015)	910,1	1 129,1	-19	1 151,2	-21
Revenu net des facteurs provenant de l'étranger (en millions de dollars)	83,2	1 114,7	-93	1 055,4	-92
Consommation finale (en millions de dollars constants de 2015)	3 108,8	3 962,3	-22	3 900,4	-20

²³ Voir TD/B/71/3.

²⁴ Organisation internationale du Travail (OIT), « Impact of the war in Gaza on the labour market and livelihoods in the Occupied Palestinian Territory », bulletin n° 3. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ilo.org/media/520196/download>.

²⁵ Voir TD/B/71/3 ; OIT, « La situation des travailleurs des territoires arabes occupés », rapport du Directeur général, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ilo.org/sites/default/files/2024-05/ILC112%282024%29-DG-APP-%5BRO-BEIRUT-240422-001%5D-Web-EN.pdf>.

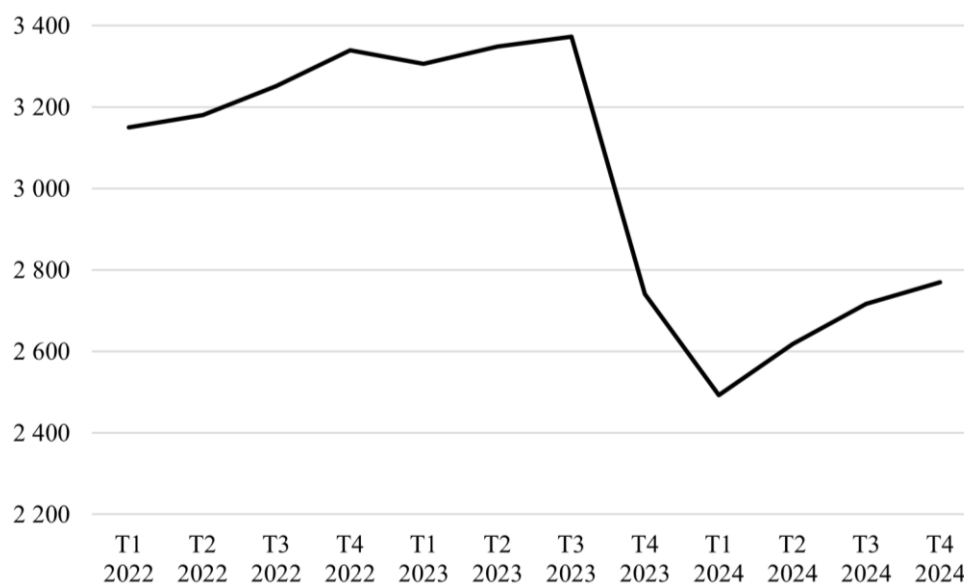
	T4 2023	T3 2023	Variation en pourcentage T4-T3	T4 2022	Variation en pourcentage Glissement annuel
Emploi en Israël et dans les colonies (en milliers)	25,0	171,7	-85	154,6	-84
Taux de chômage (en pourcentage)	32,0	12,9	148	12,1	164
Taux d'inflation (en pourcentage)	5,2	5	4	4,3	21

Source : calculs de la CNUCED fondés sur les comptes nationaux trimestriels du Bureau central palestinien de statistique, indice des prix à la consommation et enquête sur l'emploi.

Figure I

A) Cisjordanie : produit intérieur brut réel trimestriel (2022-2024)

(En millions de dollars constants de 2015)



Source : calculs de la CNUCED fondés sur les comptes nationaux trimestriels du Bureau central palestinien de statistique.

B) Cisjordanie : produit intérieur brut réel trimestriel par habitant (2022-2024)

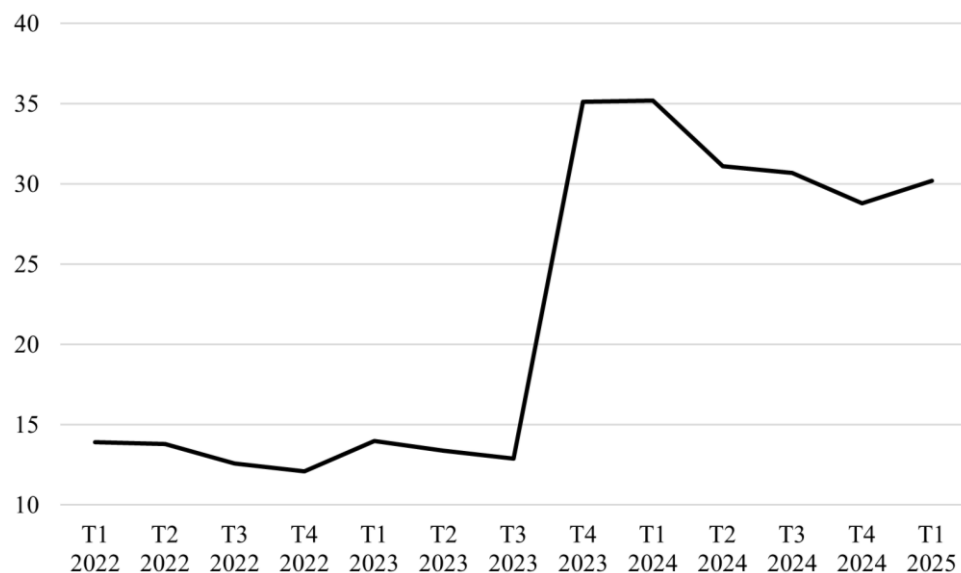
(En dollars constants de 2015)



Source : calculs de la CNUCED fondés sur les comptes nationaux trimestriels du Bureau central palestinien de statistique.

C) Cisjordanie : chômage trimestriel (T1 2022-T1 2025)

(En pourcentage)



Source : calculs de la CNUCED fondés sur les enquêtes sur l'emploi trimestrielles du Bureau central palestinien de statistique.

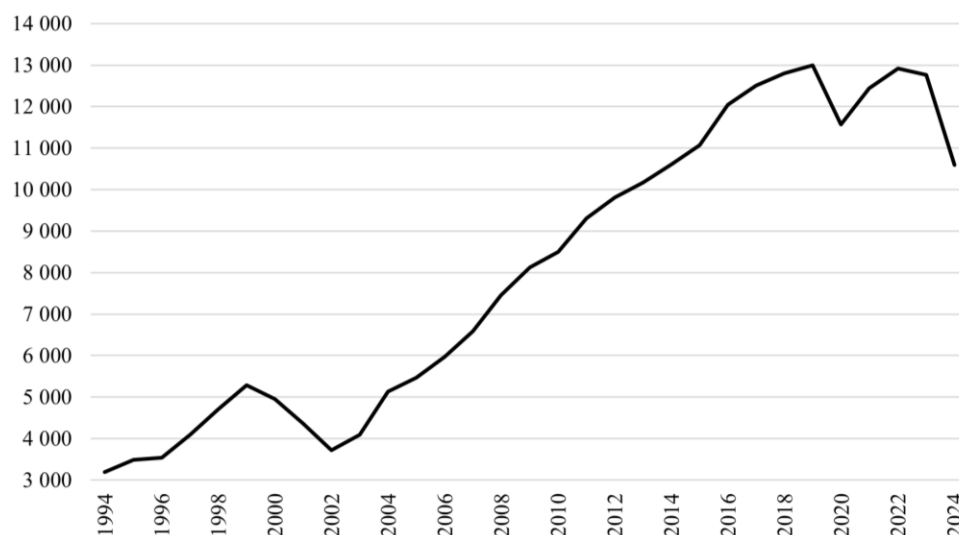
25. L'effet des restrictions israéliennes supplémentaires a provoqué la pire contraction de l'économie de la Cisjordanie occupée en plus de cinquante ans. En 2024, l'activité économique s'est repliée de 17 %, ce qui équivaut à une baisse de 18,8 % du PIB par habitant, effaçant ainsi 17 années de progrès en matière de développement et ramenant l'économie globale au niveau de 2014 et le PIB par habitant au niveau de 2008. À la fin de 2024, l'économie de la Cisjordanie occupée

s'était contractée de 18 % par rapport à 2022, soit une perte de 2,3 milliards de dollars (en dollars constants de 2015) (voir figures IIA et IIB).

Figure II

A) Cisjordanie : produit intérieur brut réel annuel (1994-2024)

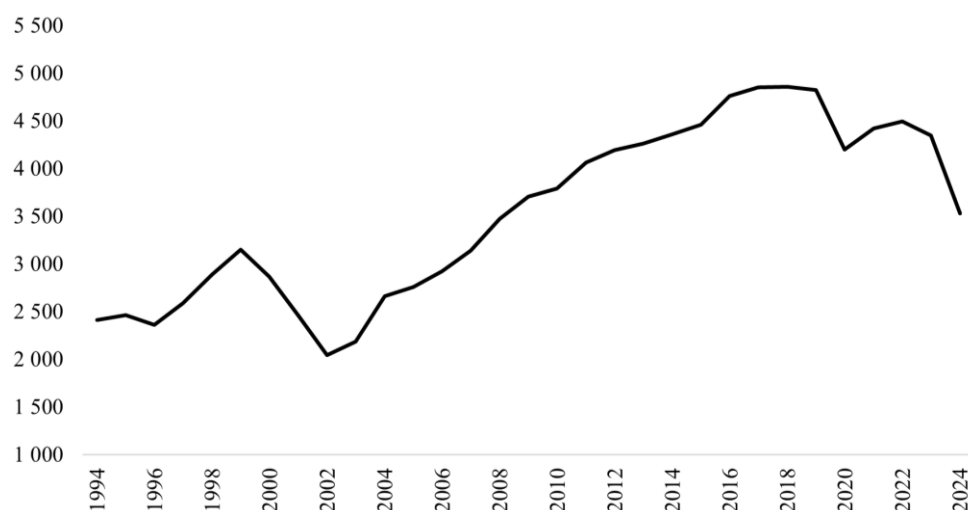
(En millions de dollars constants de 2015)



Source : calculs de la CNUCED fondés sur les comptes nationaux annuels du Bureau central palestinien de statistique.

B) Cisjordanie : produit intérieur brut réel annuel par habitant (1994-2024)

(En dollars constants de 2015)



Source : calculs de la CNUCED fondés sur les comptes nationaux annuels du Bureau central palestinien de statistique.

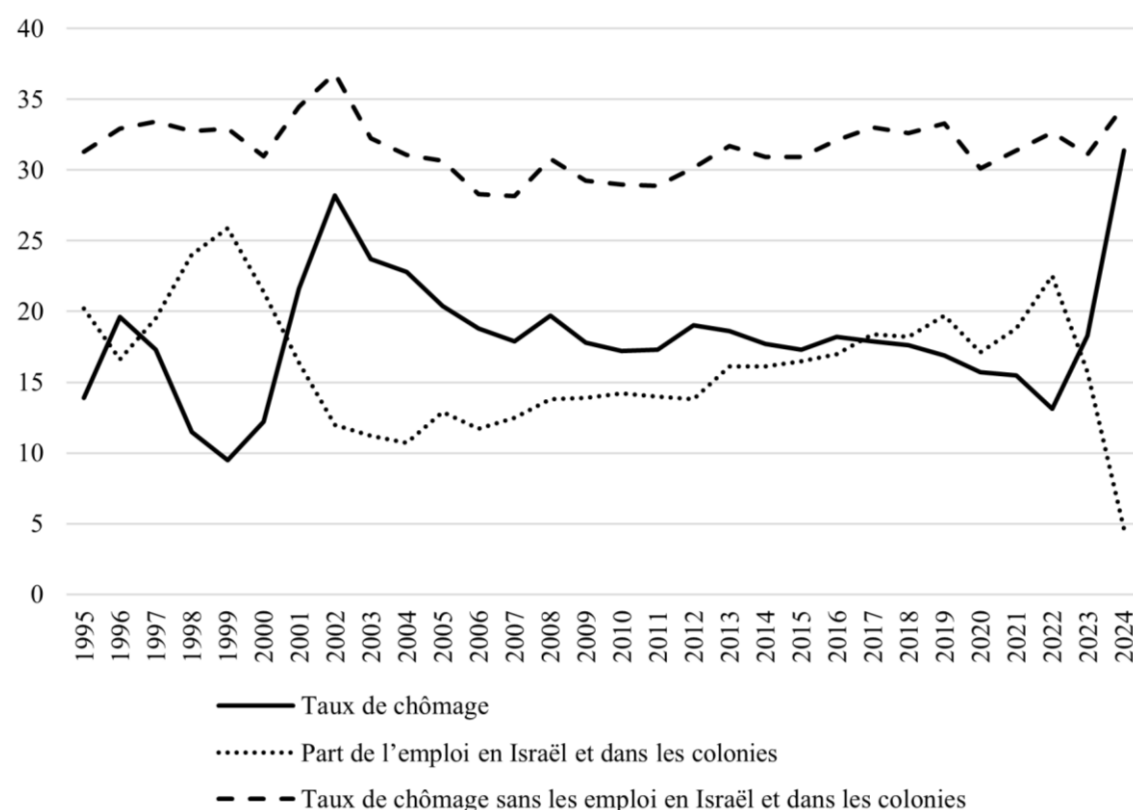
26. Les mesures prises par Israël en 2024 ont déclenché une spirale descendante vicieuse. Le chômage a atteint des niveaux sans précédent, alimenté par la chute de la production intérieure et les pertes d'emplois généralisées en Israël et dans les colonies. Le décrochage des revenus et de la consommation s'est accompagné d'un effondrement de la demande globale de biens et de services.

27. Dans ses rapports précédents, la CNUCED a souligné à plusieurs reprises les risques importants liés à la forte dépendance de la Cisjordanie occupée à l'égard de l'emploi en Israël et dans les colonies. En 2022, 22,5 % des Palestiniens employés en Cisjordanie occupée travaillaient en Israël et dans les colonies, gagnant 4 milliards de dollars, soit 31 % du PIB de la Cisjordanie et 25,1 % de son revenu national brut. Ces dernières années, ces salaires ont été un moteur essentiel de la croissance du PIB tirée par la consommation (voir figure III). La CNUCED a indiqué que cette dépendance forcée à l'égard des marchés du travail extérieurs rendait l'économie très vulnérable à un environnement politique et sécuritaire instable. Elle a préconisé de remédier à cette dépendance, liée à un manque de possibilités d'emploi au niveau national, en supprimant les obstacles qui étouffent l'investissement et l'emploi au niveau local.

Figure III

Cisjordanie : tendances du chômage et dépendance de la main-d'œuvre à l'égard d'Israël et des colonies

(En pourcentage)



Source : Bureau central palestinien de statistique, enquête sur l'emploi, divers numéros ; calculs de la CNUCED.

28. L'intensification des prélèvements unilatéraux et la retenue des recettes fiscales et douanières palestiniennes par Israël depuis octobre 2023 ont contribué à une grave crise financière de l'Autorité palestinienne. Cette situation a fortement limité la capacité du gouvernement à financer les services essentiels (santé, éducation, protection sociale) et à payer les traitements et les pensions du secteur public ainsi que les fournisseurs du secteur privé. L'aggravation de la crise menace la stabilité

politique et la survie immédiate du gouvernement, fragilise les créanciers privés non remboursés et met en péril le système bancaire palestinien²⁶.

29. Depuis octobre 2023, Israël retient 75 millions de dollars supplémentaires par mois sur les recettes fiscales et douanières palestiniennes, soit l'équivalent des salaires versés par l'Autorité palestinienne aux fonctionnaires en poste à Gaza. Ce prélèvement est distinct des fonds retenus depuis 2019, qui correspondent aux paiements effectués par le Gouvernement de l'État de Palestine aux familles des Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes ou tués lors d'affrontements avec des Israéliens.

30. Entre janvier 2019 et avril 2025, Israël a retenu ou prélevé plus de 1,8 milliard de dollars sur les revenus palestiniens, un montant presque équivalent à 18 % du PIB de l'État de Palestine en 2024. Cette perte de ressources a gravement compromis la capacité du Gouvernement palestinien à fournir des services publics essentiels et à honorer ses obligations envers les salariés, les retraités et les créanciers. Au-delà des facteurs politiques, cette érosion découle notamment de lourdes contraintes financières causées par la persistance des prélèvements israéliens, la fuite des ressources budgétaires palestiniennes vers Israël et une forte baisse de l'aide des donateurs²⁷.

31. Les recommandations de politiques visant à résoudre la crise financière exigent de s'attaquer aux causes structurelles sous-jacentes, lesquelles sont étroitement liées à l'occupation. Il s'agit notamment de s'attaquer à la persistance des restrictions israéliennes sur l'activité économique palestinienne, au détournement systématique des ressources budgétaires palestiniennes par la fuite des recettes au profit d'Israël et aux prélèvements unilatéraux imposés par les autorités israéliennes, tout en mettant en place des mesures visant à améliorer la production de recettes et la gestion des dépenses.

32. La reprise économique de la Cisjordanie après la seconde Intifada (2000-2002) a été très inégale²⁸. Alors que le PIB a rebondi en l'espace de trois ans seulement après avoir chuté de 29,5 %, il a fallu 17 ans pour que le bien-être des ménages et le taux de pauvreté retrouvent les niveaux d'avant 2000. Cette disparité souligne la manière dont les indicateurs macroéconomiques peuvent masquer des souffrances socioéconomiques prolongées, en particulier dans un contexte d'occupation et de restrictions systémiques. On estime donc, à la lumière de l'évolution et des tendances économiques historiques, qu'il faudra beaucoup de temps pour que le PIB se remette des événements d'octobre 2023 et qu'il en faudra encore plus pour que le bien-être des ménages revienne à son niveau d'avant octobre 2023.

IV. Estimation du coût économique à long terme de l'occupation

A. Estimation du coût cumulé de l'occupation de la Cisjordanie (2000-2024)

33. La présente section fournit des estimations partielles des coûts économiques cumulés entraînés pour la Cisjordanie occupée par l'occupation israélienne entre 2000

²⁶ Pour plus d'informations sur les crises budgétaire du Gouvernement de l'État de Palestine, voir [TD/B/71/3](#).

²⁷ [TD/B/71/3](#).

²⁸ [A/76/309](#).

et 2024, mesurés en termes de PIB perdu, production économique qui n'a pas pu être réalisée en raison des contraintes liées à l'occupation.

34. La méthodologie utilisée s'inscrit dans le prolongement des approches appliquées dans les précédents rapports présentés par la CNUCED à l'Assemblée générale (A/76/309 et A/77/295). Une trajectoire de croissance contrefactuelle est définie pour modéliser la performance économique en l'absence hypothétique des perturbations clés liées à l'emploi, dont on isole l'incidence en partant des hypothèses suivantes :

- Le déclin économique brutal de 29,5 % (2000-2003) et le rebond ultérieur (2004-2006) n'ont pas eu lieu.
- De même, la contraction de 18 % enregistrée en 2023-2024 ne s'est pas produite.
- Les activités économiques palestiniennes dans 30 % de la zone C (à l'exclusion des colonies se trouvant dans cette zone et de Jérusalem-Est) ont été soumises aux restrictions moindres qui sont imposées dans les zones A et B.

35. L'objet de cette estimation n'est pas de répondre à l'hypothèse plus large d'un scénario dans lequel il n'y aurait pas d'occupation. Il s'agit plutôt d'évaluer les coûts économiques et les implications plus larges spécifiquement imputables aux fermetures, restrictions et opérations militaires israéliennes, en projetant la manière dont l'économie aurait pu évoluer en leur absence.

36. Pour estimer le coût économique à long terme des restrictions israéliennes imposées après la seconde Intifada, un scénario de croissance contrefactuel est élaboré pour l'économie de la Cisjordanie occupée. Ce scénario suppose que les restrictions n'ont pas été considérablement durcies, que les bouclages n'ont pas été renforcés et que les opérations militaires n'ont pas eu lieu au cours de deux périodes distinctes (2000-2006 et octobre 2023-décembre 2024).

37. Le scénario contrefactuel prévoit une croissance économique soutenue de la Cisjordanie, de l'ordre de 7,1 % par an en moyenne sur la période 2000-2006. Ce taux correspond à la croissance moyenne enregistrée entre 1995 et 1999 et entre 2007 et 2019, lorsque les restrictions israéliennes étaient relativement moins importantes. Pour les années touchées par la pandémie (2020-2022), le taux de croissance historique réel est pris en compte. Pour 2023 et 2024, le scénario prévoit la poursuite de la croissance au taux annuel de 4,2 % observé au cours des trois premiers trimestres de 2023 (avant le 7 octobre 2023).

38. Les résultats présentés dans le tableau 2 et la figure IV indiquent une perte potentielle substantielle de PIB, mesurée par rapport au scénario contrefactuel dans lequel le PIB annuel moyen de la Cisjordanie entre 2000 et 2024 aurait été supérieur de 36 % à la trajectoire effectivement observée. Il s'ensuit une perte cumulée de PIB réel de 90,7 milliards de dollars (en dollars constants de 2015), soit près de neuf fois le PIB de la Cisjordanie en 2024 et plus de huit fois l'ensemble du PIB du territoire palestinien occupé en 2024.

Tableau 2

Estimation du potentiel économique non réalisé (2000-2024) : écart entre le produit intérieur brut réel de la Cisjordanie et les projections contrefactuelles

(En millions de dollars constants de 2015)

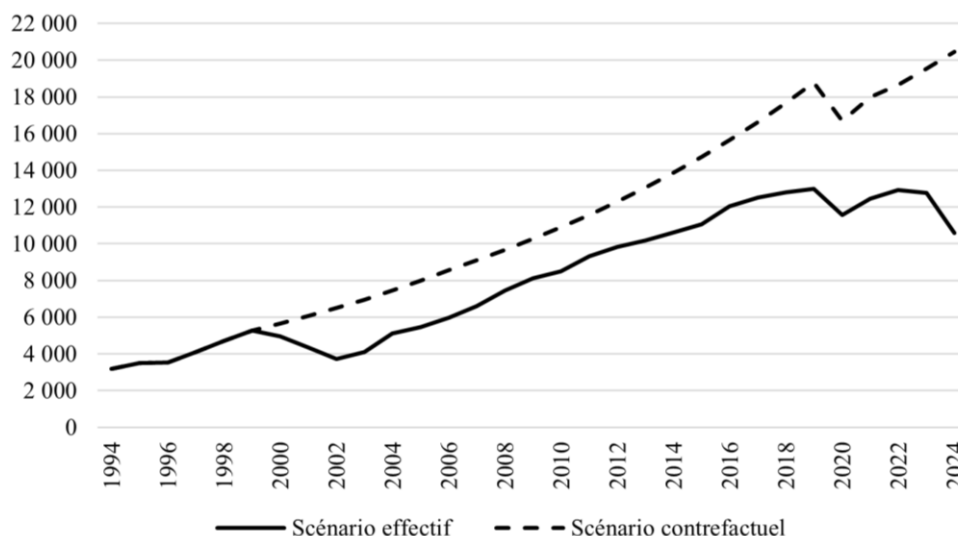
<i>Année</i>	<i>Scénario effectif</i>	<i>Scénario contrefactuel</i>	<i>Différence</i>	<i>Variation en pourcentage</i>
2000	4 958	5 661	703	14,2
2001	4 366	6 064	1698	38,9

<i>Année</i>	<i>Scénario effectif</i>	<i>Scénario contrefactuel</i>	<i>Différence</i>	<i>Variation en pourcentage</i>
2002	3 725	6 496	2771	74,4
2003	4 091	6 958	2868	70,1
2004	5 129	7 454	2325	45,3
2005	5 469	7 985	2516	46,0
2006	5 962	8 553	2591	43,5
2007	6 588	9 086	2499	37,9
2008	7 451	9 653	2201	29,5
2009	8 126	10 254	2128	26,2
2010	8 496	10 894	2398	28,2
2011	9 306	11 573	2267	24,4
2012	9 810	12 294	2484	25,3
2013	10 172	13 060	2888	28,4
2014	10 610	13 874	3264	30,8
2015	11 072	14 739	3667	33,1
2016	12 046	15 658	3612	30,0
2017	12 506	16 634	4128	33,0
2018	12 797	17 671	4873	38,1
2019	12 999	18 772	5773	44,4
2020	11 564	16 700	5136	44,4
2021	12 444	17 970	5527	44,4
2022	12 922	18 661	5739	44,4
2023	12 768	19 528	6760	52,9
2024	10 598	20 437	9 839	92,8
Total	250 275	341 703	90 654	36,2

Source : calculs de la CNUCED.

Figure IV
Produit intérieur brut de la Cisjordanie (2000-2024) : estimations réelles et contrefactuelles

(En millions de dollars constants de 2015)



Source : calculs de la CNUCED.

39. Au-delà de la quantification des coûts économiques des deux chocs les plus importants, à savoir les mesures israéliennes prises après la Seconde Intifada (bouclages et opérations militaires) et l'intensification des hostilités après le 7 octobre 2023, cette évaluation met en évidence l'incidence à long terme de la restriction de l'accès des Palestiniens au développement à seulement 30 % de la zone C, en dehors des limites municipales des colonies. Elle repose sur un scénario contrefactuel dans lequel les restrictions sont hypothétiquement réduites aux niveaux appliqués dans les zones A et B.

40. Les restrictions dans la zone C réduisent considérablement l'économie de la Cisjordanie occupée (voir [A/77/295](#) pour de plus amples informations). Une analyse contrefactuelle utilisant des données sur la luminosité nocturne fait apparaître que, si l'activité économique palestinienne dans 30 % de la zone C (à l'exclusion des zones relevant des conseils régionaux des colonies israéliennes) avait été soumise à des restrictions comparables à celles des zones A et B, le PIB de la Cisjordanie aurait été d'environ 25,3 % supérieur à celui observé au cours de la période 2012-2020. Cependant, cette estimation est vraisemblablement prudente, notamment parce qu'elle part du principe que toute la luminosité nocturne dans les zones analysées est uniquement imputable à l'activité palestinienne, alors qu'une partie provient en réalité des colonies israéliennes et des infrastructures connexes. Par conséquent, il est probable que la perte économique totale attribuable à certaines parties des restrictions de la zone C soit plus élevée²⁹.

41. Entre 2012 et 2020, les données contrefactuelles sur l'intensité de la luminosité nocturne dans la zone C sont en moyenne 28 % plus élevées que la luminosité nocturne réelle observée en Cisjordanie. L'élasticité du PIB par rapport à la luminosité nocturne en Cisjordanie est de 0,903, ce qui signifie qu'une augmentation de 1 % de la luminosité nocturne est corrélée à une augmentation de 0,903 % du PIB ([A/77/295](#)).

²⁹ Pour de plus amples renseignements sur la méthodologie, voir [A/77/295](#).

42. Cette élasticité est utilisée pour estimer le coût des restrictions prolongées sur le développement palestinien. Les résultats donnent à penser que le potentiel économique non réalisé s'élève à 25 % du PIB.

43. Les résultats indiquent que, si les deux principaux chocs économiques ne s'étaient pas produits et que les Palestiniens avaient été autorisés à investir et à exercer des activités économiques dans 30 % de la zone C (dans des conditions similaires à celles des zones A et B), le PIB annuel moyen de la Cisjordanie aurait pu être supérieur de 68,2 % entre 2000 et 2024. En 2024, le PIB par habitant aurait atteint 8 525 dollars (en dollars constants de 2015), soit 142 % de plus que les 3 528 dollars actuels (tableau 4 et figure VI). Cette perte de potentiel économique souligne le coût substantiel entraîné par les restrictions, les bouclages et les opérations d'Israël.

44. En résumé, si l'économie palestinienne n'avait pas été perturbée par les restrictions supplémentaires imposées après la seconde Intifada et les attentats du 7 octobre 2023, et si les Palestiniens avaient été autorisés à développer 30 % de la zone C dans des conditions similaires à celles des zones A et B, la production économique aurait été nettement plus élevée. Comme le montrent le tableau 3 et la figure V, les pertes cumulées de PIB entre 2000 et 2024 ont atteint 170,8 milliards de dollars (en dollars constants de 2015), ce qui équivaut à environ 17 fois le PIB de la Cisjordanie en 2024 et à plus de 16 fois le PIB total du Territoire palestinien occupé cette même année.

45. À titre de comparaison, l'aide étrangère combinée pour le soutien budgétaire et les dépenses de développement au cours de la même période s'est élevée à 20,8 milliards de dollars, soit à peine 12 % du coût partiel de l'occupation de la Cisjordanie estimé dans le présent rapport.

Tableau 3

Estimation du potentiel économique non réalisé (2000-2024) : écart entre le produit intérieur brut réel de la Cisjordanie et les projections contrefactuelles

(En millions de dollars constants de 2015)

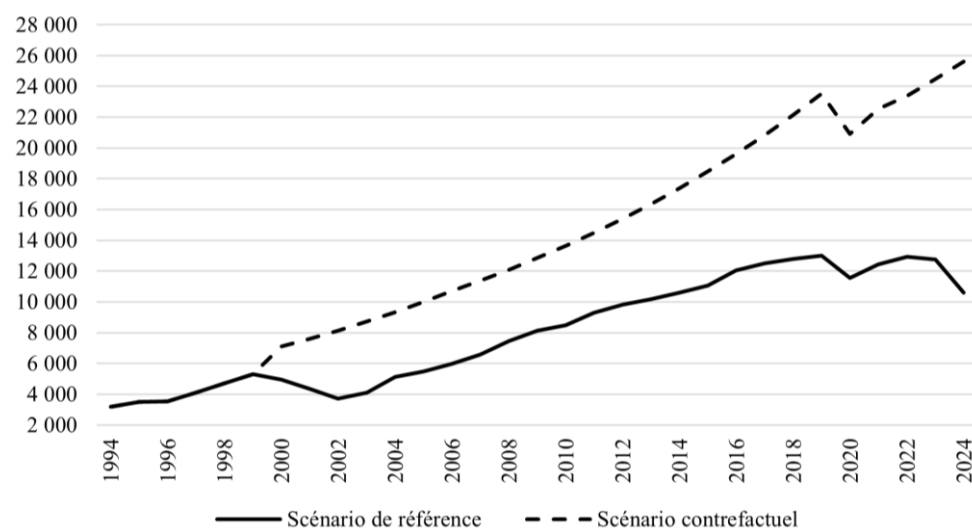
<i>Année</i>	<i>Scénario effectif</i>	<i>Scénario contrefactuel</i>	<i>Différence</i>	<i>Écart en pourcentage</i>
2000	4 958	7 093	2 135	43,1
2001	4 366	7 598	3 232	74,0
2002	3 725	8 139	4 414	118,5
2003	4 091	8 719	4 628	113,1
2004	5 129	9 340	4 211	82,1
2005	5 469	10 005	4 536	83,0
2006	5 962	10 717	4 755	79,8
2007	6 588	11 385	4 798	72,8
2008	7 451	12 095	4 644	62,3
2009	8 126	12 849	4 723	58,1
2010	8 496	13 650	5 154	60,7
2011	9 306	14 501	5 195	55,8
2012	9 810	15 404	5 594	57,0
2013	10 172	16 364	6 193	60,9
2014	10 610	17 385	6 774	63,8
2015	11 072	18 468	7 396	66,8
2016	12 046	19 619	7 573	62,9

<i>Année</i>	<i>Scénario effectif</i>	<i>Scénario contrefactuel</i>	<i>Différence</i>	<i>Écart en pourcentage</i>
2017	12 506	20 842	8 337	66,7
2018	12 797	22 141	9 344	73,0
2019	12 999	23 521	10 522	80,9
2020	11 564	20 925	9 361	80,9
2021	12 444	22 517	10 073	80,9
2022	12 922	23 382	10 460	80,9
2023	12 768	24 469	11 701	91,6
2024	10 598	25 607	15 009	141,6
Total	250 275	421 037	170 761	68,2

Source : calculs de la CNUCED.

Figure V
Produit intérieur brut de la Cisjordanie (2000-2024) : estimations réelles et contrefactuelles

(En millions de dollars constants de 2015)



Source : calculs de la CNUCED.

Tableau 4
Produit intérieur brut de la Cisjordanie par habitant (2000-2024) : estimations effectives et contrefactuelles

(En millions de dollars constants de 2015)

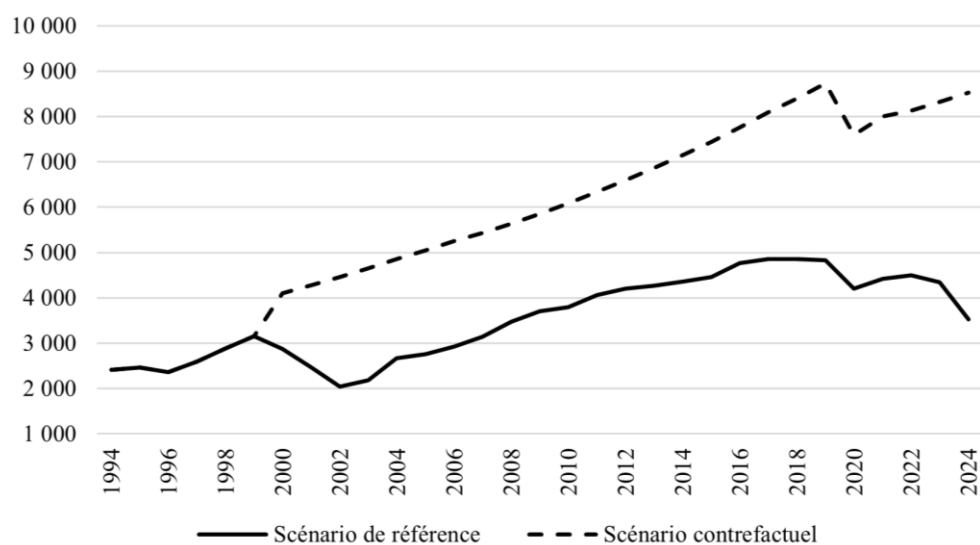
<i>Année</i>	<i>Scénario effectif</i>	<i>Scénario contrefactuel</i>	<i>Différence</i>	<i>Variation en pourcentage</i>
2000	2 866	4 099	1 234	43,1
2001	2 456	4 274	1 818	74,0
2002	2 040	4 458	2 418	118,5
2003	2 181	4 649	2 468	113,1
2004	2 662	4 847	2 185	82,1

<i>Année</i>	<i>Scénario effectif</i>	<i>Scénario contrefactuel</i>	<i>Différence</i>	<i>Variation en pourcentage</i>
2005	2 759	5 047	2 288	83,0
2006	2 923	5 254	2 331	79,8
2007	3 139	5 425	2 286	72,8
2008	3 471	5 634	2 163	62,3
2009	3 703	5 854	2 152	58,1
2010	3 788	6 086	2 298	60,7
2011	4 063	6 331	2 268	55,8
2012	4 195	6 587	2 392	57,0
2013	4 262	6 857	2 595	60,9
2014	4 359	7 141	2 783	63,8
2015	4 461	7 440	2 980	66,8
2016	4 761	7 754	2 993	62,9
2017	4 851	8 085	3 234	66,7
2018	4 854	8 399	3 544	73,0
2019	4 823	8 726	3 904	80,9
2020	4 197	7 595	3 398	80,9
2021	4 419	7 996	3 577	80,9
2022	4 491	8 126	3 635	80,9
2023	4 344	8 325	3 981	91,6
2024	3 528	8 525	4 997	141,6

Source : calculs de la CNUCED.

Figure VI
Produit intérieur brut de la Cisjordanie par habitant (2000-2024) : estimations effectives et contrefactuelles

(En dollars constants de 2015)



Source : calculs de la CNUCED.

B. Potentiel palestinien non réalisé : la contribution des colonies à l'économie israélienne

46. L'estimation de la contribution des colonies à l'économie israélienne permet de mesurer les pertes subies par l'économie palestinienne en analysant les différences de fonctions de production et de niveaux technologiques entre les deux. La présente section présente une estimation du PIB généré dans les colonies utilisant les terres et les ressources naturelles palestiniennes entre 2000 et 2024. En 2024, plus de 365 colonies et avant-postes de Cisjordanie (à l'exclusion de Jérusalem-Est) abritaient plus de 503 000 citoyens israéliens.

47. Le Gouvernement israélien offre des incitations substantielles pour attirer les colons et les entrepreneurs, notamment un accès aux terres confisquées aux Palestiniens, des droits fonciers réduits pour les investisseurs, des avantages fiscaux, des subventions au logement et diverses subventions en faveur des entreprises, des zones industrielles et de l'emploi³⁰. Dans certaines régions, les sociétés ne paient qu'une fraction du taux d'imposition normalement applicable en Israël. Le développement agricole bénéficie d'un fort soutien : les coopératives agricoles reçoivent une aide pour les nouveaux agriculteurs, certaines régions exemptent les agriculteurs des taxes sur les travailleurs migrants et les nouveaux agriculteurs peuvent bénéficier de subventions financières atteignant 307 000 dollars ainsi que de 25 000 dollars par troupeau pour le pâturage en plein champ. En outre, les enseignants des disciplines clés qui s'installent dans des zones prioritaires nationales désignées reçoivent une augmentation de salaire pouvant aller jusqu'à 70 % pendant plusieurs années³¹.

48. Une estimation prudente de la limite inférieure du PIB d'Israël attribuable aux colonies de la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, peut être obtenue en calculant la part que celles-ci représentent dans la population israélienne totale. Cette méthode suppose que le PIB par habitant dans ces zones est équivalent à la moyenne nationale. Si elle sous-estime probablement le PIB réel généré, elle fournit néanmoins une mesure utile pour évaluer l'ampleur économique de l'entreprise coloniale.

49. Le tableau 5 montre qu'entre 2000 et 2024, la population combinée d'Israël, de Jérusalem-Est occupée et des colonies situées ailleurs en Cisjordanie occupée est passée de 6,3 millions à 10 millions. Au cours de cette période, la part des personnes résidant à Jérusalem-Est et dans les colonies de Cisjordanie est passée de 11 à 12,6 % de la population totale. Le PIB généré par Israël à Jérusalem-Est et dans les colonies de Cisjordanie occupée est estimé en appliquant la part de population correspondante au PIB israélien total.

50. La valeur économique extraite par Israël de son occupation de Jérusalem-Est et de la zone C de la Cisjordanie entre 2000 et 2024 est estimée de manière prudente à 832,7 milliards de dollars (en dollars constants de 2015), ce qui équivaut à 1 023 milliards de dollars en dollars courants de 2024. Pour la seule année 2024, l'activité économique annuelle dans ces régions est évaluée à 53 milliards de dollars, soit 484 % du PIB palestinien total pour la même année.

51. L'économie des colonies est près de cinq fois plus importante que l'économie palestinienne, ce qui est énorme en termes aussi bien absolus que relatifs. Cette disparité souligne le coût immense que représente pour les Palestiniens le fait d'être systématiquement privé d'accès à la zone C, qui abrite les ressources naturelles les

³⁰ B'Tselem – Centre israélien d'information pour les droits de l'homme dans les territoires occupés, « This is ours, and this, too : Israel's settlement policy in the West Bank », 2021. Disponible à l'adresse suivante : https://www.btselem.org/publications/202103_this_is_ours_and_this_too.

³¹ Ibid.

plus vitales de la Cisjordanie (terres agricoles fertiles, réserves d'eau souterraine essentielles, gisements de minéraux précieux). L'occupation de Jérusalem-Est, centre historique de la vie palestinienne et plaque tournante d'une grande importance culturelle et commerciale, ne fait qu'aggraver la situation.

Tableau 5

Produit intérieur brut et population : Israël, colonies et Jérusalem-Est (2000-2024)

(En milliards de dollars constants de 2015)

<i>Année</i>	<i>PIB réel d'Israël</i>	<i>Population d'Israël</i>	<i>Population de Jérusalem-Est et des colonies</i>	<i>PIB de Jérusalem-Est et des colonies</i>
2000	180,8	6 289 000	11,0	19,9
2001	181,0	6 439 000	11,0	19,9
2002	180,6	6 570 000	11,0	19,9
2003	182,7	6 689 700	11,1	20,3
2004	191,7	6 809 000	11,2	21,5
2005	199,7	6 930 100	11,2	22,4
2006	211,2	7 053 700	11,3	23,9
2007	224,1	7 180 100	11,5	25,8
2008	231,8	7 308 800	11,6	26,9
2009	234,5	7 485 600	11,5	27,0
2010	247,8	7 623 600	11,6	28,7
2011	261,5	7 765 800	11,7	30,6
2012	268,9	7 910 500	11,8	31,7
2013	281,8	8 059 500	11,9	33,5
2014	293,4	8 215 700	11,9	34,9
2015	300,1	8 380 100	12,0	36,0
2016	313,5	8 546 000	12,1	37,9
2017	327,2	8 713 300	12,1	39,6
2018	340,2	8 882 800	12,2	41,5
2019	353,1	9 054 000	12,3	43,4
2020	345,5	9 215 100	12,4	42,8
2021	383,2	9 371 400	12,4	47,9
2022	408,2	9 557 500	12,5	51,0
2023	418,1	9 756 600	12,5	52,7
2024	421	10 000 000	12,6	53,0
Total				832,7
Total en dollars de 2024 1 023 milliards				

Source : Banque mondiale, base de données sur les indicateurs du développement dans le monde pour le PIB ; Bureau central palestinien de statistique pour la population de Jérusalem-Est ; B'tselem pour la population des colonies.

V. Observations finales

52. L'intensification des violences en Cisjordanie occupée est profondément alarmante. Les opérations de sécurité menées par les forces israéliennes dans le nord de la Cisjordanie ont entraîné un grand nombre de morts (dont des femmes et des enfants), des déplacements de population considérables et la destruction d'habitations et d'infrastructures, en particulier dans les camps de réfugiés. La démolition et la saisie de structures appartenant à des Palestiniens ou de bâtiments qui servent à générer des revenus ou à fournir des services essentiels peuvent entraîner de nombreuses violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Les restrictions d'accès aux terres et aux ressources naturelles continuent d'entraver l'activité économique et le développement durable des Palestiniens. Le potentiel de la Cisjordanie occupée, véritable colonne vertébrale de l'économie palestinienne (le territoire fait vivre 60 % des Palestiniens), a été systématiquement sapé par l'occupation prolongée et les restrictions qui en découlent, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources naturelles. Les rapports de la CNUCED ont montré comment les contraintes imposées par Israël, notamment les entraves à la circulation, les confiscations de terres et l'expansion des colonies, ont forcé l'économie à fonctionner bien en deçà de son potentiel.

53. Sans certaines des contraintes imposées par l'occupation, l'économie de la Cisjordanie aurait été 68 % plus importante entre 2000 et 2024, ce qui représente une perte cumulée de 170 milliards de dollars, soit près de 17 fois le PIB de la Cisjordanie en 2024. En d'autres termes, un sous-ensemble de contraintes liées à l'occupation coûte à l'économie de la Cisjordanie plus des deux tiers de sa taille en 2024.

54. Je réaffirme que toutes les colonies israéliennes de Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, ainsi que toutes les infrastructures qui leur sont associées, n'ont aucun fondement en droit et constituent une violation flagrante du droit international et des résolutions des organes de l'ONU. L'expansion des colonies entrave l'accès des Palestiniens à leurs terres et à leurs ressources, menaçant ainsi la contiguïté et la viabilité d'un État palestinien. J'exhorte une nouvelle fois le Gouvernement israélien à cesser immédiatement toute activité de colonisation, conformément aux obligations que lui impose le droit international. À cet égard, je prends note des récentes conclusions formulées par la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif du 19 juillet 2024, selon lesquelles les effets des politiques et pratiques d'Israël, en particulier en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, comprennent celles consistant à priver le peuple palestinien de la jouissance des ressources naturelles du territoire et à entraver le droit de ce peuple à poursuivre librement son développement économique, social et culturel.

55. Dans ce contexte, la levée de toutes les restrictions à l'activité économique palestinienne en Cisjordanie occupée, à Gaza et à Jérusalem-Est est indispensable pour doter l'économie palestinienne des bases nécessaires à son développement, à son expansion démographique et à la poursuite réaliste des objectifs de développement durable.

56. L'Autorité palestinienne demeure en proie à une crise budgétaire qui s'aggrave et risque d'affaiblir plus encore les institutions palestiniennes et la fourniture des services essentiels. L'augmentation des prélèvements israéliens sur les recettes fiscales et douanières et l'imposition de mesures qui génèrent une instabilité considérable dans le secteur financier palestinien sont des facteurs auxquels il faut remédier de toute urgence.

57. Il est essentiel d'inverser le recul du soutien international au peuple palestinien, qui persiste depuis plus d'une décennie et demie. Cette aide a été essentielle pour atténuer les graves difficultés socioéconomiques résultant de l'occupation israélienne.

L'immense fardeau financier de l'occupation compromet gravement la capacité du Gouvernement de l'État de Palestine à générer des revenus suffisants pour la gouvernance et le développement. Une aide étrangère substantielle reste indispensable pour éviter une nouvelle dégradation radicale de la situation socioéconomique et humanitaire. Toutefois, l'aide humanitaire et économique, aussi indispensable soit-elle pour répondre aux besoins immédiats, ne peut se substituer aux droits inhérents du peuple palestinien au développement, à l'autodétermination et à la souveraineté. L'occupation doit cesser le plus rapidement possible, comme l'a relevé la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif du 19 juillet 2024.

58. Je reste déterminé à aider les Palestiniens et les Israéliens à mettre fin à l'occupation et à régler le conflit conformément au droit international, aux résolutions applicables des organes de l'ONU et aux accords bilatéraux, afin de concrétiser la vision de deux États – Israël et un État palestinien pleinement indépendant, démocratique, d'un seul tenant, viable et souverain, dont Gaza fait partie intégrante – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des frontières d'avant 1967, et avec Jérusalem comme capitale des deux États.
